

Le Directeur de l'OSU – Institut PYTHEAS (OSU – IP)

Vu le code de l'Éducation et notamment son article 713-9 ;

Vu le décret n°85-1243 du 26 novembre 1985 portant création d'instituts et d'écoles internes dans les universités et les instituts nationaux polytechniques ;

Vu le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2023 portant nomination du Directeur de l'OSU – Institut PYTHEAS ;

Arrête

Article 1^{er} :

Délégation de signature est consentie à **Mme Stéphanie ESTOR**, Ingénieure de Recherche, Directrice Administrative de l'OSU – Institut PYTHEAS à l'effet de signer, au nom et pour le compte du Directeur les actes listés comme suit : *[en matière financière exclusivement, le domaine administratif reste de la compétence du Directeur par délégation du Président]*

- La certification du service fait sur les factures sans limitation ;
- Les décisions relatives aux engagements concernant l'ensemble de l'OSU – IP [UB 939 et UB 439] ; [UB 9800U149 et 480U149] ; jusqu'à concurrence d'un montant de **89 999 €** sous réserve du respect de la règle de la comptabilisation préalable de l'engagement et en application de la politique d'achat de l'Université d'Aix-Marseille ;

Cette signature ne pourra en aucun cas être subdéléguée.

Article 2 :

Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de signature et prendra fin au plus tard au terme de mandat du délégant ou du délégataire.

Toutes dispositions précédemment arrêtées dans ce domaine sont abrogées.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vu et pris connaissance

Le 16 avril 2024

Le délégataire


Stéphanie ESTOR
Directrice administrative
OSU – IP

Fait à Marseille

Le 19 avril 2024

Le Directeur de l'OSU – IP


Jean-Luc BEUZIT